

ADDITIF AU REGLEMENT 2016

Précisions sur le règlement d'Obéissance 2016

Suite à la réunion des juges F.C.I. (HEMER les 10 et 11 Octobre 2015)
et aux séminaires des juges d'obéissance

2. Organisation pratique et équipements :

2.4.2. Objets pour l'odorat.

Préparer quelques jours auparavant, les objets destinés au concurrent, avec un marquage au crayon de papier. Les conserver dans une boîte neutre jusqu'au jour du concours.

Avant l'exercice, le commissaire adjoint prend un objet marqué avec la pince et le dispose sur un plateau, avec le nombre d'objets similaires, suivant la classe (5 pour la classe 2, et entre 5 et 7 pour la classe 3).

5. Rappels concernant les règles et directives générales :

Le collier chaînette est autorisé. Pour les absences, il serait préférable que tous les chiens concourant soient équipés au moins d'un collier plat (afin de pouvoir rattraper les chiens, en cas de bagarre).

Dans le cas de concours en salle, les marqueurs peuvent être matérialisés par un simple bout de scotch, un point de couleur ou un bout de matière plate de diamètre d'environ 5 cm.

Ne pas mettre trop de marquage (cônes), un simple marquage à la peinture est suffisant.

5.4.1. Exécution des exercices (page 16) :

Point p : Dans les exercices où l'on passe à côté du chien, la distance entre le chien et le conducteur devrait être d'environ 0.5 m. Le conducteur peut dépasser le chien de chaque côté sauf indication contraire dans l'exercice. Si cela n'est pas le cas ou si le conducteur passe à gauche, la pénalité sera de 1 point en moins.

5.4.3. Commandements et gestes (page 17) :

Point i : Le nom du chien peut être combiné au commandement dans tous les exercices ou le chien est rappelé (ex : Le rappel dans l'exercice 1-6, 2-5, 3-6 ; comme dans l'exercice 1-4, 2-4 et 3-5).

Pour le rappel de l'en avant (exercice 2.5 et 3.6), le conducteur peut en rappelant son chien, tourner uniquement la tête. Un mouvement du haut du corps du conducteur sera pénalisé.

5.5. Jugement des exercices (page 19) :

- En position de base, le conducteur n'est pas autorisé à toucher le chien.
- Si un chien ne prend pas la position de base (ex : 3 commandements pour asseoir le chien), l'exercice ne peut pas commencer et l'exercice est perdu.
- En classe 1 et 2, la difficulté de mise en place doit être notée dans **l'impression générale**.
- En classe 3, la difficulté de mise en place devra être sanctionnée par l'attribution d'un **carton jaune et – 10 points qui seront à retirer au score final**.
- Cas particulier des positions : Le chien s'assoit au retour du conducteur, si cela se passe après le commandement d'autorisation de retour du commissaire, le chien ne perd pas la dernière position, mais si cela se passe avant l'autorisation du commissaire, alors la dernière position est perdue. Bien entendu, le commissaire doit attendre 3 secondes avant d'autoriser le conducteur à côté de son chien.

<p>Responsable du Groupe</p> <p>Jean-Claude BERGEVIN Le Gros Chêne 45600 – SAINT FLORENT</p> <p>Tel : 02 38 36 94 23 – 06 78 69 67 34 j-c.bergevin@orange.fr</p>	<p>Secrétaire – Formations - Coordinateurs</p> <p>Ingrid BEGUE 12, rue Louis Girard 44360 – LE TEMPLE DE BRETAGNE</p> <p>Tel : 06 17 48 00 35 ingridbegue@hotmail.com</p>	<p>Responsable juges – Equipe de France</p> <p>Christelle NOMINE Bourdille 32490 – CASTILLON SAVES</p> <p>Tel : 06 87 02 70 77 christelle.nomine@hotmail.fr</p>	<p>Responsable commissaires</p> <p>Patrice ROSELIER Résidence Ste Victoire 04130 - VOLX</p> <p>Tel : 04 92 79 35 99 – 06 88 20 73 51 p.roselier-obe@orange.fr</p>	
---	--	--	--	--



POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

155, avenue Jean Jaurés - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE - Tel.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

CENTRALE
CANINE FÉDÉRATION NATIONALE AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Si le chien prend la position de base avant l'ordre du conducteur ou après un second commandement, une pénalité de 2 points devra être attribuée et s'il se met debout – 3 points.
- Si le chien prend la position de base après le commandement du commissaire -1 à -2 pts, cette variation est en fonction du temps entre le moment où le conducteur commande et la prise de la position de base du chien.
- Dans tous les exercices de rapport (sauf odorat), un chien qui s'arrête devant l'apportable, ou hésite, peut être recommandé (commandement supplémentaire).
- Dans les exercices de saut, un commandement pour éviter que le chien ne passe à côté de la haie, sera pénalisé (commandement supplémentaire).

5.6. Anticipation d'un commandement ou commencement d'un exercice trop tôt (page 20) :

- Si un chien n'est pas calme au départ, ex : mouvement de pattes, piétine, lève légèrement son train arrière – 2 pts.
- Si un chien change de position après le début d'exercice, ex : se lève – 3 pts.
- S'il avance, par contre là, il ne peut plus avoir de points.

5.2 Utilisation des cartons jaune et rouge :

- Ne pas donner un carton rouge pour un chien qui est sous contrôle.
- Par contre si le chien sort du ring et qu'il revient, prévenir le conducteur et le noter dans l'impression générale.
- Si un chien joue à l'extérieur du ring, les juges sont autorisés à demander que cela se passe plus loin.
- LA DISCIPLINE DOIT ÊTRE RESPECTÉE A L'INTERIEUR DU RING COMME A L'EXTERIEUR DU RING (voir page 6, obligations des conducteurs).
- Dans le cas où une personne à l'extérieur du terrain fait un commentaire (ex : dit au conducteur « rappel ton chien » ou lui dit « recommande » ou « commande directement le chien »), le juge peut décider que l'exercice est perdu.

Cas particuliers des conducteurs avec handicap :

Le juge doit prendre toutes les dispositions pour que ce conducteur puisse concourir dans les meilleures conditions.

Précisions sur l'exécution des exercices.

Classe 2

Exercice 2-2 « Suite au pied » :

Pas en arrière. Ceux-ci doivent débiter et s'arrêter par un arrêt.

Exercice 2-3 « Debout assis et couché pendant la marche » :

Si le conducteur, lors de la marche, tourne du mauvais côté et continue de marcher, l'exercice est perdu. Si le conducteur s'en rend compte de suite et exécute un demi-tour immédiatement après s'être trompé, il y aura juste une pénalité de 2 à 3 points.

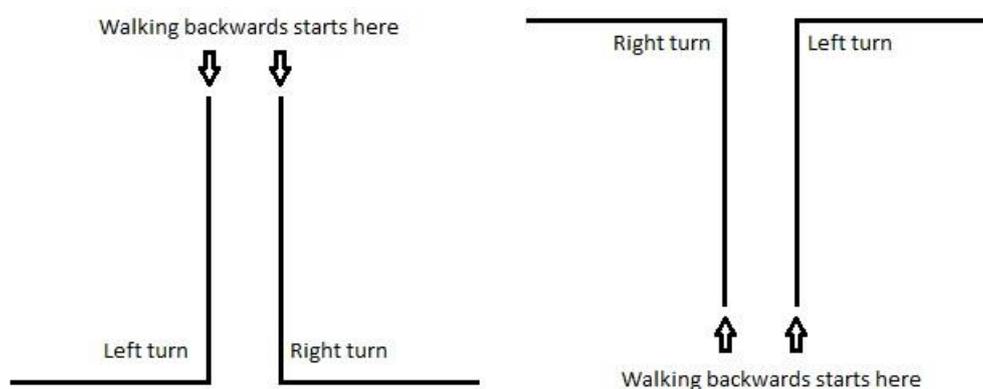
Si le conducteur passe du mauvais côté des marquages, il sera pénalisé de 2 pts.

Si le conducteur sort de la ligne imaginaire, parallèle aux marquages (0.5 m), il sera pénalisé de 2 pts.

Classe 3

Exercice 3-3 « Suite au pied » :

Pas en arrière. Ceux-ci doivent débiter et s'arrêter par un arrêt. La marche en arrière peut inclure un ¼ de tour.



Exercice 3-4 « Debout assis et couché pendant la marche » :

Si le conducteur, lors de la marche, tourne du mauvais côté et continue de marcher l'exercice est perdu. Si le conducteur s'en rend compte de suite et exécute un demi-tour immédiatement après s'être trompé, il y aura juste une pénalité de 2 – 3 points.

Si le conducteur passe du mauvais côté des marquages, il sera pénalisé de 2 pts.

Si le conducteur sort de la ligne imaginaire, parallèle aux marquages (0.5 m), il sera pénalisé de 2 pts.

Exercice 3-5 « Rappel avec blocage » :

Le marquage (cône, panneau) indique le point où le commandement doit être donné et non l'endroit où le chien doit être bloqué.

Le conducteur ne doit pas arrêter trop tôt ou trop tard son chien au niveau du marquage.

Le nom du chien seul, peut remplacer un commandement.

L'important est de juger la réactivité du chien à obéir. Bien tenir compte de la réaction du chien lors du commandement du conducteur, l'effort que fait le chien pour s'arrêter doit être payé. Le juge doit se placer de telle sorte qu'il voit si le conducteur fait un geste lors des blocages.

Exercice 3-6 « En avant avec directions, couché et rappel » :

Pour rappeler le chien, le conducteur peut tourner uniquement la tête afin d'être mieux entendu, mais il n'est pas autorisé à utiliser un autre langage corporel.

Exercice 3-8 « Envoi autour d'un cône, positions, rapport d'objet et saut de haie » :

Si le chien change de position 2 points seront déduits.

Si le chien ne fait pas de blocage, l'exercice est perdu.

Pour obtenir des points, le chien doit rester en position A/C/D jusqu'à ce qu'un commandement lui soit donné.

Il n'est pas autorisé de corriger la position.

Un seul mouvement de tête en guise de commandement n'est pas autorisé lors de cet exercice.

Le tirage au sort de la direction D ou G pour l'haltère et pour sauter la bonne haie est effectué lors de la présentation. Seul le juge et le commissaire (éventuellement la secrétaire du juge) doivent être au courant de cette information.

Le commissaire peut se garder l'information dans sa poche afin d'éviter toute erreur.

Le commandement de saut au retour est facultatif, mais s'il est donné, il doit l'être seulement après que le chien ait ramassé l'apportable.

Exercice 3-9 « Odorat et rapport » :

Bien faire la différence entre toucher ou pousser les objets, lors de l'identification. Si le chien pousse les objets (les déplace avec son nez sans les soulever), réduire de 0,5 point par objet. Pousser un objet, c'est plus que de simplement le toucher.